Compte-rendu CGT du CHSCT du site de Chatou du 29 avril 2014

Chatou, le 13 mai 2014

R&D Chatou

Nota : ce compte-rendu ne se substitue pas au PV de la séance qui sera publié plus tard. Il s'agit d'une information ou expression libre et non exhaustive de la délégation CGT sur certains sujets abordés lors de la réunion.

LE CHSCT NOUVEAU

Suite aux élections de représentativité de novembre dernier, le collège constitué des Délégués du Personnel et des Délégués au CE a procédé le 4 mars à la désignation des nouveaux représentants du personnel au CHSCT.

A Chatou, vos représentants CGT sont Philippe Fanouillère et Franck Maurel. Le 31 mars dernier, lors d'un CHSCT extraordinaire, l'ensemble des représentants ont élu Philippe Fanouillère secrétaire du comité. Par ailleurs, la CGT a désigné Marc Midavaine son représentant syndical (RS) au CHSCT.

On rappelle que la mission du CHSCT est de contribuer à la protection de la santé physique et mentale de tous les travailleurs de l'établissement y compris les sous-traitants, ainsi qu'à l'amélioration de leurs conditions de travail.

Pour ce faire, le CHSCT procède à des inspections, réalise des enquêtes en cas d'accidents, et procède à l'analyse des risques auxquels sont exposés les travailleurs, afin de proposer et promouvoir des mesures de prévention à ces risques, sachant que l'employeur a une obligation de résultat.

Le 29 avril 2014 se tenait donc la première réunion ordinaire du nouveau CHSCT.

DANGERS DE CIRCULATION

La direction a une nouvelle fois été alertée des risques encourus par les usagers de véhicules sur les voies de circulations menant au site : priorités non respectées ; camions de livraison en stationnement à l'entrée du site qui obligent à prendre la file à gauche ; chaussées détériorées ; stationnement sauvage sur les trottoirs menaçant aussi la sécurité des piétons, etc.

Une rencontre, l'an dernier, avec un représentant de la mairie de Chatou n'avait rien donné. Concernant l'état détérioré de la chaussée le long du site, la mairie renvoie la responsabilité aux Voies Navigables de France (VNF).

Lors d'une précédente session, il y a plusieurs mois, le comité avait demandé à la direction d'envoyer des courriers à la mairie de Chatou et aux VNF, de saisir les services juridiques d'EDF pour connaître la procédure pour un éventuel recours en justice. Pour l'instant, seul un courrier à la mairie semble avoir été envoyé – sans résultat – et la réponse des services juridiques d'EDF se fait attendre.

La direction a de toute façon déclaré sa prétendue impuissance, arguant qu'EDF n'aurait aucun droit opposable vis-à-vis des collectivités locales ou institutions d'Etat qui n'assurent pas la sécurité des personnes qui cheminent sur les voies de circulation qui leur appartiennent. Il n'empêche que la direction pourrait elle-même financer les travaux, si la commune de Chatou ou les VNF n'ont pas la volonté de les réaliser ; personne ne lui opposerait quoi que ce soit.

Concernant l'aménagement de l'entrée du site, qui relève là de la seule responsabilité d'EDF, le comité a appris que les projets ont été suspendus à cause d'une hypothèse de coût trop élevé, associé au fait que l'occupation du ***site par EDF R&D ne serait pas encore suffisamment pérenne*** *!*

La CGT rappelle que, là où le risque est clairement identifié, la responsabilité relève bien de la direction et pas des salariés.

FUTURS TRAVAUX DU SDIN

Le comité a appris que des travaux d'aménagement et de réfection de locaux dévolus à nos (nombreux) collègues du SDIN (aux bâtiments K, S, E, F, I, à commencer par le K) seront prochainement entrepris. C'est a priori une bonne nouvelle, puisqu'il s'agit d'améliorer les conditions de travail de nos collègues. A cette occasion, nous avons aussi appris que ces collègues allaient rester plus longtemps que prévu, jusqu'en 2018.

Toutefois, aucune information, aucun document n'avaient été fournis avant la séance. Pour se justifier, la direction argue que le SDIN est une structure indépendante de l'établissement R&D et c'est pour ainsi dire par courtoisie que le comité a été tenu informé pendant la séance.

Le comité a souligné que des travaux importants impacteraient les autres usagers du site, que les aménagements auraient aussi des répercutions sur la vie dans les bâtiments, et que le CHSCT de Chatou devait pouvoir donner son avis à partir d'une documentation sérieuse et des visites d'inspection.

Plusieurs remarques ont été formulées sur le projet présenté, notamment sur la pertinence d'installer une climatisation dans des locaux qui ne sont pas du tout isolés comme au bâtiment K. Ils n'étaient à l'origine prévus que pour être utilisés comme halls d'essais et ensuite de façon provisoire comme bureaux.

Par ailleurs, sachant que les salariés du SDIN viennent de 35 établissements, 35 CHSCT ont dû être consultés sur les travaux en cours (ce dont on doute). Le comité a demandé que les 35 PV des séances soient fournis pour s'assurer que l'avis de ces comités a bien été donné sur le respect de la réglementation et des recommandations des normes concernant la protection et les conditions de travail des occupants.

La direction et les responsables du SDIN ne semblaient pas très à l'aise sur ce dossier, et se sont engagés à fournir un certain

nombre des documents demandés et à convier le comité à des réunions et visites d'inspection pour la prévention des risques.

✍ *RAPPORT ANNUEL DU SERVICE DE SANTÉ AU TRAVAIL*

Le médecin du travail a présenté son rapport. Il a souligné qu'avec le remplacement de l'infirmière statutaire à mi-temps (24 heures), par des infirmières intérimaires à temps partiel (32 heures), les 8 heures supplémentaires ont permis de soulager sensiblement la charge de travail, même si elle est encore trop importante. Ainsi, le médecin indique que le temps a manqué pour valider l'ensemble des fiches locales d'utilisation de produits chimiques dangereux qui lui ont été adressées.

***Le médecin a aussi alerté qu'à cause de la périodicité des visites médicales qui est passée de un an pour aller vers deux ans, le suivi médical est plus compliqué**. Par exemple, des statistiques sur la veille médicale en risques psychosociaux n'ont pu être présentées cette année. A la CGT, on pense que **ce n'est pas parce que la loi permet d'augmenter le délai entre deux visites à 2 ans, que la direction ne doit pas maintenir la visite annuelle qui était le gage d'un bon suivi médical des agents**.*

Le médecin a aussi souligné la persistance des situations de souffrance de certains agents. Cette observation est corroborée par une étude statistique nationale sur les conditions de travail et l'état de santé (EVREST), qui indique que localement, à Chatou, à partir d'un échantillon de 23 collègues, 20 % environ souffrent de fatigue et/ou de lassitude et/ou d'anxiété et/ou de nervosité.

Enfin, la délégation CGT a souligné une fois de plus la contradiction entre les déclarations de la direction sur l'absence de procédés susceptibles de conduire à des maladies professionnelles, notamment dans le bilan social de l'établissement, et la déclaration du médecin du travail qui note que 27 salariés du site sont soumis à un risque de maladie professionnelle. La direction assume cette contradiction et s'assoit sur l'avis du médecin, ce qui est bien sûr inacceptable.

✍ *AMIANTE DANS LES COMBLES DU BATIMENT J*

Le rapport d'analyse sur la présence d'amiante dans les combles du bâtiment J (là où sont situées les salles « musculation » et « tennis de table ») a été fourni. Un expert en amiante était présent pour exposer la situation au comité.

Il s'avère que la présence d'amiante semble très localisée sur une des trois voutes des combles, dont une plaque de revêtement s'était détachée à cause d'infiltration d'eau. Une trace d'amiante a été détectée a proximité de l'endroit où la plaque a chu. Aucune fibre n'a été détectée sur le sol et dans l'air partout ailleurs dans les combles. Selon l'expert, cette situation serait due au fait que l'humidité contenue dans le morceau de voute amianté qui est tombé a maintenu les fibres dans le matériau pourtant très dégradé.

Un plan d'action visant à parfaitement délimiter la zone amiantée et à l'isoler avec un coffrage adapté et étanche a été présenté, mais reste une solution temporaire. Les travaux vont commencer prochainement. Une fois l'ensemble des vérifications faites, notamment sur l'étanchéité du coffrage, les activités sportives pourront reprendre. Des travaux plus importants seront programmés ultérieurement pour résoudre définitivement le problème.

✍ *ASCENSEURS EN PANNE*

*La DIG a rendu compte de l'état des 16 ascenseurs du site et des pannes ou arrêt survenus l'année précédente, sachant que des collègues se sont retrouvés coincés dans certains d'entre eux l'année dernière. La DIG a informé le comité que les ascenseurs sont conformes à la réglementation (SAE 2010 et SAE 2013). Les tableaux fournis laissent apparaître peu d'indisponibilités des ascenseurs, la plupart inférieures à une heure. Ces données contredisent ce que certains ont pu observer. **La DIG l'explique par le fait que les durées d'indisponibilité ne sont comptabilisées qu'à partir du moment où un Pilotimmo est envoyé**. Il y a eu aussi des arrêts plus importants, par exemple plusieurs dizaines de jours dans le bâtiment I, mais il s'agissait d'un problème de difficulté d'approvisionnement en pièces de rechange.*

Le comité a mis en avant le manque d'informations sur l'utilisation de Pilotimmo, notamment auprès des nouveaux arrivants et des sous-traitants. Des justifications ont été demandées concernant les restrictions d'accès à Pilotimmo. Des raisons de coût de déploiement de l'application ont été avancées par la direction, mais aussi afin d'éviter la redondance des demandes d'intervention.

La direction a informé qu'en cas d'urgence, il y avait toujours la possibilité de composer le 19.

✍ *DOCUMENT UNIQUE ET PLAN D'ACTION SÉCURITÉ DE MRI*

Le département MRI a présenté son document unique et son plan d'action sécurité. Le comité a ensuite procédé à une visite d'inspection des locaux. Les travaux dans le bâtiment S et notamment la création d'une salle de convivialité ont permis d'améliorer les conditions de travail des agents et la cohabitation avec les collègues du SDIN. Les facteurs psychosociaux, le mal être au travail sont encore identifiés comme des facteurs de risques importants. La direction, quant à elle, s'est limitée jusqu'à présent aux aspects matériels, et n'a pas évoqué les problèmes d'organisation du travail comme le rapport d'enquête sur EDF R&D réalisé par l'Université d'Evry en février 2013 l'avait souligné. Mais ce déni des méfaits de l'organisation du travail qui nous est imposée n'est pas spécifique à MRI, mais à l'ensemble de la R&D.